

### M.C.F.'INFO #18 – Avril 2019

Quinzièmes Coupes Motobécane les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2019 – Circuit International Route de Talcy – 41500 MER



Eh oui, déjà ! Afin de nous permettre de préparer au mieux cette quinzième édition et de vous accueillir dans les meilleures conditions nous avons décidé de bousculer un peu le calendrier.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant mais elles seront clôturées plus tôt que les années précédentes : **le 30 juin 2019**

Les tarifs sont inchangés et si votre dossier complet nous parvient avant le 31 mai 2019 vous bénéficierez d'une remise de €10.00.

Le bulletin d'engagement et règlement de la manifestation se trouvent en annexe de la présente lettre d'information. Nous vous invitons à les lire très attentivement. Le fait de soumettre un dossier de participation vaut acceptation sans réserve ni restriction du susdit règlement.

Il est également recommandé de vérifier auprès de votre assureur les conditions d'application de votre contrat d'assurance couvrant la (les) machine(s) utilisée(s) dans le cadre de votre participation à cette manifestation.

Si vous souhaitez participer à ce grand moment dans la vie du Club, merci de retourner le bulletin d'engagement, ainsi que l'attestation de responsabilité/engagement de non recours complétés, signés et accompagnés de votre règlement à l'adresse postale du Club :

Motobécane Club de France  
Boîte Postale 70013  
95331 Domont Cedex

Les confirmations d'inscription ne seront envoyées qu'aux participants ayant joint une enveloppe affranchie à leur nom et adresse. Aucune confirmation ne sera envoyée par courrier électronique. L'adresse de courrier électronique que vous indiquerez sur le bulletin d'engagement ne servant qu'à vous contacter en cas de problème avec votre inscription et/ou votre (vos) machine(s).

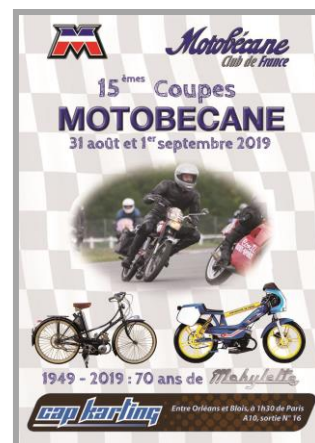
Cette année encore nous vous offrons la possibilité de découvrir la région de Mer au cours d'une balade le dimanche matin. Cette balade est ouverte aux machines homologuées pour un usage routier. Rendez-vous à 8h30 sur le circuit.



Nous espérons vous accueillir nombreux lors de ce weekend.

Secrétaire du Motobécane Club de France  
[secretaire@motobecane-club-de-france.fr](mailto:secretaire@motobecane-club-de-france.fr)

Si vous ne souhaitez plus recevoir M.C.F.'Info [cliquer ici](#)





# BULLETIN D'ENGAGEMENT

## 15<sup>èmes</sup> COUPES MOTO BECANE

31 août – 1<sup>er</sup> septembre 2019 sur le circuit International, route de Talcy 41500 MER

[www.capkarting.com](http://www.capkarting.com)

A retourner **avant le 30 juin 2019** à :

Motobécane Club de France  
BP 70013  
95331 Domont Cedex

**PILOTE :** (merci de renseigner toutes les rubriques, il est impératif que nous puissions vous contacter )

Nom et prénom : ..... Date de naissance:.....

Adresse..... N° d'adhérent(e) MCF.....

Code postal : ..... Ville : ..... Tel/Fax : ..... Email : .....@.....

**Permis valide (\*) :** Catégorie..... N° ..... Délivré le .....

(\*) y compris permis AM (BSR) pour les participants non titulaires d'un autre permis.

**Merci d'indiquer la taille désirée de tee-shirt :** S M L XL XXL

**MACHINE(S) :** *Toutes les marques sont acceptées. Une même machine ne peut rouler que dans une seule catégorie et devra être pilotée uniquement par le pilote inscrit.* Attention à l'année du véhicule inscrit, les véhicules jugés trop récents pourront être rejetés.

Le nombre de machines par série est limité à 35

N°	MARQUE	TYPE	ANNÉE	CYLINDRÉE	Immatriculation ou N° de série	Catégorie (voir dans règlement)
1						
2						

*L'inscription de plus de deux machines ne pourra se faire que sur place et dans la mesure des places disponibles*

**TARIF.** Le tarif est un droit de piste **par pilote** et pour tout le week-end. Ne tardez pas à nous retourner votre inscription, vous pourrez ainsi économiser 10 euros (voir ci-dessous) et vous aurez plus de chances d'être retenu...

Adhérent MCF : **80€**

Non adhérent MCF : **100€**

Jeunes moins de 18 ans : **45€**

Les inscriptions reçues, dossier complet, avant le 31 mai 2019 (et uniquement celles-ci) bénéficient d'une réduction de 10 euros à déduire du montant de l'engagement. Le conjoint et les enfants d'un membre du MCF bénéficient du tarif « adhérent ». Les chèques seront encaissés le 1<sup>er</sup> août 2019

Je désire participer à la balade sur route du dimanche matin (réservée aux 2 roues immatriculés et assurés) : **OUI NON**

**LES INSCRIPTIONS SERONT CLOSÉS LE 30 juin 2019**

**FACULTATIF :** Je réserve .....repas du samedi midi ou soir à **15 €**, soit .....Euros

Je réserve ..... formules 3 repas (dont celui du samedi soir) à **35 €**, soit .....Euros

**Ajouter le prix des repas réservés au montant de l'inscription**

Je m'inscris aux COUPES MOTO BECANE sous ma propre responsabilité. J'atteste l'exactitude des renseignements que j'ai fournis. Je reconnais avoir reçu un exemplaire du règlement que j'accepte. Je déclare détenir le permis correspondant à la machine que je pilote. Je renonce à tout droit de recours contre l'organisateur, ses représentants ou préposés en cas d'accident. En aucun cas je n'engagerai la responsabilité de l'organisateur qui se contente de donner un point de rencontre amical avec une sécurité contrôlée. Il ne s'agit pas de courses. Je m'engage à avoir un comportement correct sur la piste et dans l'enceinte du circuit et à me soumettre aux consignes de sécurité des commissaires de piste, de l'organisateur ou de ses représentants. Je ne serai pas remboursé si je me désiste après le 31 juillet 2019

Signature du pilote (du responsable légal pour les mineurs) précédée de la date et de la mention « Lu et approuvé »

**Joindre obligatoirement le montant de l'engagement et des éventuels repas (chèque à l'ordre du MCF), ainsi qu'une enveloppe timbrée avec adresse de retour pour la confirmation (pas de confirmation si pas d'enveloppe). Tout dossier incomplet ou accompagné d'un règlement erroné sera retourné.**

**ATTESTATION DE RESPONSABILITE  
ENGAGEMENT DE NON-RECOURS (à joindre à l'engagement)**

ATTENTION

Conformément au décret 2006-554 du 16 mai 2006 toute personne accompagnatrice devra impérativement rester derrière les barrières de sécurité. Merci de votre compréhension.

Je soussigné .....

Adresse : .....

Je déclare être tout à fait conscient des risques engendrés par mon activité sur le circuit de Mer. Je reconnais avoir été informé que le sport moto est un sport dangereux et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies sur un circuit peut entraîner de graves conséquences jusqu'à occasionner la mort.

J'assume ces risques sous mon entière responsabilité et je déclare irrévocablement, tant pour moi-même que pour mes ayants droits, ne pas intenter d'action en responsabilité contre l'association Motobécane Club de France, ainsi que contre les représentants du circuit de Mer, assumant entièrement les éventuels périls matériels et corporels que je pourrais subir du fait de ma présence sur le circuit. En cas d'accident, sur le circuit de Mer avec un autre utilisateur, je m'engage à régler le sinistre directement avec lui.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et de ses consignes de sécurité, que je m'engage à respecter. J'assume personnellement tous dommages que je pourrais occasionner, que ce soit aux biens ou aux personnes. Je déclare utiliser la piste du circuit de Mer en vue d'essayer mon véhicule ou de perfectionner ma conduite. Je déclare être titulaire du permis de conduire en cours de validité, correspondant au véhicule que je vais piloter. Je déclare utiliser la piste de Mer dans l'état où elle se trouve et ce sans esprit de compétition.

Modèle du véhicule .....

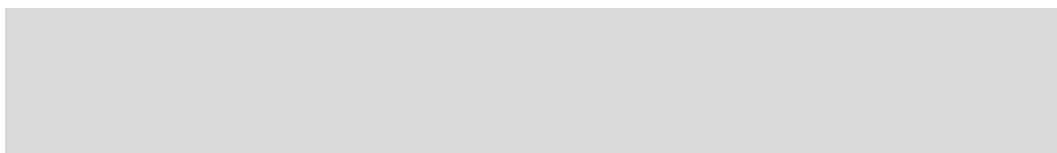
Immatriculation OU numéro de moteur .....

Numéro de licence FFM ou Type et Numéro du permis .....

Fait à .....

Le

Signature du  
pilote ou de son  
représentant  
légal :





# RÈGLEMENT GÉNÉRAL QUINZIÈMES COUPES MOTOBÉCANE

31 août et 1er septembre 2019 sur le circuit international, route de Talcy à MER (41500)

[www.capkarting.com](http://www.capkarting.com)



## Article 1 : Définition

Les coupes Motobécane constituent un rassemblement amical ouvert aux amateurs de motos et de cyclomoteurs anciens (ci après désignés machines). L'objectif est de faire rouler ensemble et en démonstrations sur circuit, les Motobécane / Motoconfort et leurs concurrentes commerciales d'époque.

## Article 2 : Organisation

Les coupes Motobécane sont organisées par l'association « **Motobécane Club de France** » (ci après désignée l'organisateur), association Loi de 1901. Les participants et visiteurs sont tenus d'observer les instructions données par l'équipe des organisateurs, tant à l'intérieur des parcs que sur le circuit.

Les chiens, même tenus en laisse sont interdits dans l'enceinte du circuit.

## Article 3 : Machines admises, séries

**35 machines maximum par série, inscrivez vous rapidement si vous souhaitez participer, surtout pour les séries G et H**

La manifestation est ouverte à tous les propriétaires de cyclomoteurs et de motos, des origines à 1984. L'organisateur se réserve le droit d'engager exceptionnellement des machines postérieures à 1984 (marque MBK ou machines jugées intéressantes). Huit séries différentes sont définies et quel que soit le cas, une même machine ne peut rouler que dans une seule série : **A** : Ancêtres et motos anciennes de série, jusqu'à 1965, **B** : Motos « classiques » de série (125 et plus), après 1965. **C** : Cyclomoteurs de série jusqu'à 1984. **D** : Motos de piste jusqu'à 250 cc avant 1965. **E** : Motos de piste jusqu'à 175cc, après 1965. **F** : Motos de piste, plus de 175cc après 1965. **G** : Cyclomoteurs "sportifs" **H** : Cyclomoteurs "très sportifs" (refroidissement liquide)

➤ **Pour des raisons d'assurance les sessions « kids » sur mini motos sont supprimées depuis 2016.**

## Article 4 : Inscriptions

Le retour du formulaire d'inscription par le participant entraîne de sa part l'acceptation de ce règlement sans aucune réserve. Le fait de s'inscrire impose à chaque participant de respecter les instructions données sur place par l'organisateur. Compte tenu du nombre limité de participants, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions. L'organisateur se réserve également le droit de refuser la participation de machines ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, sans avoir à le justifier. **Les participants devront être titulaires du permis de conduire en cours de validité correspondant à la machine pilotée et présenter l'original le jour de la manifestation.**

## Article 5 : Démonstrations

La possibilité est donnée à chaque participant de rouler sur le circuit de Mer, sur sa propre machine, après inscription. Le participant recevra une confirmation d'engagement s'il a joint une enveloppe timbrée lors de son inscription. Après le 30 juin 2019, les inscriptions seront closes. Un désistement après le 31 juillet 2019 ne sera pas remboursé.

## Article 6 : Séries

Les machines sont regroupées par séries définies à l'article 3, tenant compte de l'âge, de la puissance et du genre de machines. Si dans une série, le nombre des demandes dépasse le nombre de places disponibles, l'organisateur se réserve le droit, soit de sélectionner les machines présentant le plus d'intérêt, soit de placer une machine dans une autre série.

## Article 7 : Accès à la piste

L'organisateur effectuera une vérification technique visuelle, et se réserve le droit de refuser le départ à toute machine dont l'état ou l'aspect serait non conforme aux règles de sécurité, étant entendu que chaque participant est responsable de l'état de sa machine. **Attention au bruit, limité à 102 dB.** L'organisateur identifiera le participant et le machine engagés pour la durée de la manifestation. **Le signataire du bulletin d'engagement est le seul autorisé à piloter la machine engagée.** A l'appel de l'organisateur et après passage en pré grille, les machines entrent en piste par séries. L'accès à la piste est interdit aux accompagnateurs et à tout engin de dépannage, hormis ceux prévus par l'organisateur.

## Article 8 : Sécurité

Le port d'un casque homologué (norme 2205), d'une tenue de protection efficace (cuir complet pour les séries sportives), gants et bottes est obligatoire. L'organisateur effectuera un contrôle en pré grille. Tout contrevenant se verra refuser l'accès à la piste. Une protection dorsale et des articulations sont fortement conseillées.

## Article 9 : Attitude des participants

S'agissant de démonstrations toute notion de compétition est formellement exclue, les pilotes doivent respecter cet état d'esprit et chacun doit être attentif à son environnement, savoir limiter son allure et tenir compte des machines plus lentes. Le respect de la signalisation présentée par le personnel de piste est obligatoire (la liste de drapeaux est portée sur la confirmation d'engagement). L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement et sans avertissement pendant toute la durée de la manifestation, tout pilote jugé dangereux. Tout chronométrage est interdit. **Les participants doivent s'abstenir de consommer de l'alcool et/ou produits stupéfiants, et médicaments affectant leur vigilance.**

**Article 10 : Passager** : Les passagers sont interdits sur la piste mais bienvenus lors de la balade du dimanche matin.

## Article 11 : Assurance

Conformément aux prescriptions légales les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de la manifestation, les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile. Cette police garantit également leur responsabilité civile vis-à-vis des personnes chargées du service d'ordre ou participant à l'organisation et au contrôle des épreuves. La manifestation est donc assurée conformément aux obligations légales. **La responsabilité civile des participants n'est pas couverte par cette police. Les participants et leurs machines devront donc être assurés personnellement le jour de la manifestation** (les dommages sur les machines ne sont pas couverts).

Nous vous suggérons de relire votre contrat d'assurance afin de vérifier que vous êtes effectivement couverts dans le cadre de votre participation à cette manifestation.

## **Article 12 : Parking – circulation**

Les visiteurs et les participants respecteront la signalisation et le fléchage des différents parkings et emplacements signalés dans l'enceinte du circuit de Mer. Tout déplacement devra s'effectuer à allure réduite. L'organisateur se réserve le droit d'exclure immédiatement tout participant jugé dangereux. **La circulation des enfants en mini motos est absolument interdite dans l'enceinte du circuit et dans l'aire de camping pour toute la durée de la manifestation.**

## **Article 13 : Dommages – vols**

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux machines garés et à tout élément exposé, dans le cadre de la manifestation.

## **Article 14 : Publicité – Droit à l'image**

Les organisateurs peuvent prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les partenaires de leur choix et en apposer la publicité où ils jugent bon, y compris sur un emplacement occupé par des participants. Les participants concèdent gratuitement à l'organisateur tout droit d'utilisation des images réalisées au cours et autour de la manifestation.

## **Article 15 : Réclamations**

Du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation aucune réclamation ne sera admise. Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur. Seul le présent règlement rédigé en langue française sera admissible en cas de litige.

### **Quelques informations importantes**

Les coupes Motobécane **sont réservées aux machines anciennes ou classiques (Plus de 30 ans)**. C'est une démonstration sur piste de machines anciennes et ce n'est en aucun cas une compétition déguisée ou un moyen de rouler à moindre coût sur circuit avec une machine moderne. Les machines jugées **trop récentes seront rejetées**.

### **ENGAGEMENTS :**

Le nombre de machines inscrites est limité à **35 par série**. Dans la mesure où la machine correspond à l'esprit des coupes, les premiers à retourner leurs engagements seront les premiers inscrits. Les inscriptions seront closes au plus tard le 30 juin 2019, une clôture anticipée pouvant intervenir compte tenu du nombre d'inscrits. Aucune inscription ne sera prise en compte après la clôture des engagements. Les chèques ne seront encaissés qu'après le 31 juillet 2019. Ne tardez donc pas à retourner vos engagements si vous voulez être sûr d'obtenir une place dans la série que vous souhaitez.

### **BRUIT**

#### **Attention au bruit ! PENSEZ AUX SILENCIEUX D'ÉCHAPPEMENT.**

Partout, le bruit est de plus en plus considéré comme insupportable ! Aucune machine ne devra dépasser la limite de 102 dB\*. Toute machine ne respectant pas cette interdiction sera exclue.

\*2 temps à 8200 tr/mn, 4 temps à 5500 tr/mn.

### **MOTEURS À REFROIDISSEMENT LIQUIDE**

Les circuits de refroidissement des moteurs à refroidissement liquide devront utiliser de l'eau pure, tout additif (antigel, 4 saisons) est absolument prohibé ; les additifs soi-disant homologués F.F.M. sont également prohibés.

### **CAMPING**

Le circuit est équipé d'une aire de camping avec sanitaires, douches et électricité. Chacun pourra s'installer à partir du vendredi après midi. **La circulation des enfants en mini motos est absolument interdite dans l'enceinte du circuit et dans l'aire de camping pour toute la durée de la manifestation. Afin de respecter la tranquillité de chacun, aucun bruit de moteur ou autre nuisance sonore pendant les repas et après 22 heures**

### **REPAS**

Chacun pourra prendre ses repas par ses propres moyens, ou s'il le désire, à la cafétéria du circuit. Dans ce cas, il faut réserver ses repas au moment de l'inscription. Deux formules sont proposées :

Formule repas du samedi midi ou soir uniquement (Repas traditionnel sous forme de buffet avec une boisson et un café): **15€**,

Ou :

Formules 3 repas : **35€**

### **REMISE DES PRIX**

Elle aura lieu le dimanche matin au retour de la balade et sera suivie d'un apéritif.

### **DÉMONSTRATIONS DU DIMANCHE**

Le dimanche matin, une balade routière est organisée (réservée aux pilotes et machines en conformité avec les dispositions du code de la route). Certaines démonstrations sont susceptibles d'être supprimées et certaines séries regroupées. Les démonstrations du dimanche après midi débuteront à 12 h 30 et se termineront vers 16 h 30. Soyez attentifs aux annonces, vous êtes en général moins nombreux à prendre la piste, nous sommes donc susceptibles de regrouper des séries comparables dans une même démonstration, ce qui modifiera la grille des horaires en avançant les départs.

### **SÉCURITÉ, COMMISSAIRES**

Pour intervenir en cas d'accident, nous avons réservé une antenne sanitaire. Toujours pour assurer au mieux votre sécurité, une équipe de commissaires veillera au bon déroulement de l'événement. Nous devons tous nous soumettre (avec le sourire) à leurs indications, même si elles revêtent parfois un caractère contraignant.